

BOURSES RÉGIONALES D'ÉTUDES PARAMÉDICALES ET EN TRAVAIL SOCIAL

2017 - 2018

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ EN VIGUEUR EN RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE

LES RESSOURCES

Les ressources prises en compte pour le calcul des droits sont celles des parents de l'étudiant, sauf :

- pour l'étudiant.e indépendant.e financièrement (voir la notion d'indépendance financière ci-dessous)

ou

- pour l'étudiant.e âgé.e de 26 ans au 31 décembre de l'année fiscale N-1

ou

- pour l'étudiant.e ayant un ou plusieurs enfants à sa charge, et fiscalement indépendant.e.

Dans ces trois cas, ce sont les ressources de l'étudiant.e qui déterminent le droit à la bourse.

SONT NOTAMMENT PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DES DROITS, LES POINTS DE CHARGE RELATIFS

- à l'éloignement entre le domicile et le centre de formation,
- aux autres enfants de la famille si l'étudiant.e est financièrement dépendant.e de ses parents,
- à la situation familiale de l'étudiant.e s'il/si elle est indépendant.e financièrement.

DÉFINITION DE L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE :

Est indépendant.e financièrement l'étudiant.e qui remplit les trois conditions suivantes :

- justifier d'une déclaration fiscale indépendante
- et
- disposer d'un revenu personnel correspondant au minimum à 50 % du SMIC brut annuel ou d'un revenu par couple au moins égal à 90 % du SMIC brut annuel, si l'étudiant.e est marié.e ou a conclu un pacte civil de solidarité, et ceci hors pensions alimentaires
- et
- justifier d'un domicile distinct de celui de ses parents

RENSEIGNEMENTS

La bourse est versée mensuellement.

Vous pouvez vous rendre sur notre site Internet :

<http://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

Rentrée de septembre 2017 :

Le site de dépôt des dossiers de demande de bourse sera mis à disposition :

* du 1er juin au 20 octobre 2017

Rentrée de janvier 2018 :

Le site de dépôt des dossiers de demande de bourse sera mis à disposition :

* du 1er novembre au 15 janvier 2018

Vous pouvez aussi nous contacter via l'adresse électronique suivante : bss.assistance@laregion.fr

Un numéro vert est également mis à votre disposition



N° VERT 0 800 33 50 50

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE